

Compte-rendu de la réunion du vendredi 13 décembre à 19 h 30.

Présents : Gaël MONNERET, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Jean Claude COMPAGNON, Pascal SIMONET, Martine RAISON, MARION Christophe, Roseline PACCARD.

Secrétaire : Corinne ODOBEL.

- Le Conseil approuve le compte-rendu du conseil du 24 octobre 2024.

- Délibérations :

Délibération N° 35 : Le Conseil approuve le document de l'ONF à propos de la destination des coupes 2025. Une piste sera créée au bas des parcelles 14, 15 et 16 si le volume des arbres à abattre est suffisant.

Délibération N° 36 : Le maire présente le financement de la voirie communautaire depuis sa création en 2003. Il montre notamment que les décisions prises à cette date n'ont pas été modifiées malgré la hausse des prix, ce qui entraîne une forte dépense pour ECLA qui prête aux communes, au taux de 0% et sur 36 ans, le montant des travaux facturé au prix de 2003. D'autre part, toutes les communes d'ECLA, en fonction de leur entrée dans l'agglomération, ne paient pas la même somme au m² de voirie.

Pour remédier à cette situation, de nombreuses discussions ont eu lieu entre les élus et un nouveau règlement est proposé. Ses éléments les plus importants sont les suivants :

- La nouvelle méthode de financement ne remettra pas en cause les conditions de financement et d'entretien (2 interventions pleine largeur) pour les tronçons de voiries communautaires ayant déjà fait l'objet de travaux depuis 2003. Cela représente 55 % du linéaire de voirie communautaire.
- Le financement des travaux sur les autres tronçons, représentant 45 % du linéaire serait le suivant :
 - Remboursement selon le coût actualisé annuellement des travaux.
 - Durée de remboursement fonction de la technique de revêtement choisie par la Commune
 - Enrobé : 20 ans
 - Enduit superficiel ou Enrobé Coulé à Froid : 10 ans.

Le conseil approuve ce nouveau règlement à l'unanimité.

Délibération N° 37 : Monsieur Florian Bleu et Madame Edwige Verrier souhaitent acquérir la parcelle N° 2 du lotissement du clos du puits. Le Conseil charge le maire de régler les formalités de vente auprès de l'étude Cerri de Poligny.

- Questions d'actualité :

- Arrêté DECI : La protection incendie de quelques parties du village n'est pas totale. Un bureau d'étude est en charge de la réalisation d'un arrêté fixant l'état des installations et les préconisations nécessaires à l'obtention d'une conformité aux demandes du SDIS.

- Les vœux à la population auront lieu le dimanche 12 janvier à 10 h 30 dans la salle des fêtes. Toute la population y est cordialement invitée.

- Jean-Claude Compagnon et Thomas Roussé présentent les nouvelles propositions du SICTOM, afin que les usagers payent à l'avenir l'enlèvement des ordures ménagères à la redevance (système ayant pour base le volume des ordures) plutôt qu'à la taxe comme aujourd'hui (système ayant pour base la taxe foncière payée par les propriétaires). Une étude est en cours, financée par le SICTOM, pour définir les modalités d'application de cette redevance.

- Questions diverses :

- Martine Raison fait part d'une proposition de spectacle cinématographique dans la salle des fêtes de Pannessières. Cette initiative revient aux dirigeants de la compétence culture d'ECLA. Le film proposé est réalisé par un metteur en scène local. Il semble malheureusement que le délai de décision soit trop court pour pouvoir présenter la salle de Pannessières.

- Du fait de la réduction à 10 des membres du Conseil, les secteurs de distribution des documents de mairie sur le village seront réorganisés.

- Les prochains travaux porteront sur l'aménagement du carrefour de la rue de Jeanne d'Arc et du chemin des Champs Fleuris ainsi que sur l'achèvement du revêtement du chemin de la Mouille jusqu'à hauteur de la maison Belfy.

La séance est levée à 20 h30.

Le maire : M.Monnet.